Date: 12.09.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

GRAND CONSEIL
Les députés pas mis à nu

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 6
Surface: 88'313 mm²

UN PAS VERS LE CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

Par 68 voix pour et 46 contre, le Parlement a accepté, sans maintes palabres, en première lecture, un article constitutionnel instaurant un Conseil de la magistrature, haute autorité indépendante de surveillance de la justice.

Mercredi, lors de l'entrée en matière, le projet avait passé la rampe avec un score similaire (71 contre 46).

Le vote final, en deuxième lecture, interviendra lors d'une prochaine session du Grand Conseil. L'idée d'un tel conseil avait été lancée l'an dernier par l'Alliance de gauche, le PDC du Bas et le PLR, soutenus par l'UDC et les Verts. Mais cette semaine, le PLR se montrait moins enthousiaste et avait fait part de son scepticisme, laissant le libre choix de vote.

Le groupe démocrate-chrétien du Centre et le groupe chrétien-social du Haut (CSPO) étaient clairement opposés au projet. **GB**

ASSISTANCE

Les députés veulent freiner l'aide sociale

MESURES Le Grand Conseil a accepté hier trois motions urgentes déposées conjointement, événement rarissime, par les commissions de gestion et des finances. Ces textes visent à limiter l'explosion des coûts de l'aide sociale, qui ont plus que doublé en Valais entre 2011 et 2014.

Débat gauche - droite

Le débat a donné lieu à un classique affrontement gauche - droite. Les trois motions ont obtenu entre 89 et 92 voix favorables contre 19 ou 20 non.

L'Alliance de gauche a tenté de faire reporter le débat, estimant, par la bouche d'Emmanuel Amoos, «*scandaleuse*» l'attitude de certains membres des commissions précitées qui auraient violé le règlement, ce qui a provoqué une vive réaction de plusieurs de ses collègues de droite.

Des mesures concrètes proposées

De nombreuses mesures sont demandées par les députés:

- L'aide sociale pour les personnes majeures de moins de 25 ans devrait être réduite à l'aide d'urgence, soit 500 francs mensuels, avec des exceptions possibles pour des personnes se trouvant dans une situation particulière. Actuellement, en tenant compte de toutes les aides reçues notamment pour le loyer, le jeune peut recevoir plus de 3000 francs, indique la vice-présidente de la commission des finances Stéphanie Favre.
- Le supplément d'intégration de 100 francs, versé automatiquement jusqu'ici, devrait être supprimé.
- Le paiement du loyer par l'intermédiaire de l'aide sociale devrait être revu dans le temps. Actuellement, aucun plafond n'est fixé par le canton.
- Le forfait d'entretien pour les grandes familles devrait être redéfini.
- Dans les situations de concubinage si le bénéficiaire de l'aide sociale n'exerce pas d'activité lucrative, une indemnisation pour la tenue du ménage devrait être exigée de la part de son concubin.
- Le remboursement de l'aide sociale pourrait intervenir jusqu'à vingt ans après le dernier versement, contre dix ans aujourd'hui.
- La majorité des aides sociales sont versées à des étrangers. Les députés veulent que pour les permis B ou C demandant une aide, «*une procédure de révocation du permis doit être systématiquement entreprise*», tout en tenant compte des situations particulières. Pour la majorité des députés, «*l'aide sociale ne doit plus être accordée aux autres étrangers conformément au droit en vigueur. Les titulaires de permis L (autorisation de travail de courte durée) sans activité lucrative n'ont droit qu'à une aide d'urgence.*»

Une analyse détaillée

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten indique que des mesures ont déjà été prises pour limiter les coûts de l'aide sociale. Elles se trouvent déjà intégrées dans le budget 2016 de l'Etat du Valais.

Les propositions adoptées par le Grand Conseil vont plus loin que celles prévues par le Conseil d'Etat.

La ministre des Affaires sociales a annoncé que l'exécutif cantonal fera un rapport sur ces

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 59040969
Coupure Page: 3/4
Rapport Page: 19/39

Date: 12.09.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

GRAND CONSEIL
Les députés pas mis à nu

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 6
Surface: 88'313 mm²

éléments pour octobre afin que les députés puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

JEAN-YVES GABBUD

ZIG AG PARLEMENTAIRE

ALIMENTATION
Pas d'interdiction cantonale des OGM

Le Valais n'interdira pas l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture du canton, comme l'a fait le canton de Fribourg. Il a refusé cette idée, avancée par Grégory Logean (UDC), par 66 non, 42 oui et 10 abstentions. Les députés ont, par contre, accepté une résolution interpartis *«demandant à la Confédération de maintenir le moratoire après 2017 et d'interdire les OGM sur le territoire suisse pour la production des aliments, des végétaux, pour le fourrage et pour les soins des cultures et des animaux».*

CIGARETTES
Vers un achat interdit avant 18 ans

Une motion interpartis demandant de faire passer l'âge à partir duquel il est possible d'acheter des cigarettes de 16 à 18 ans a été acceptée sans opposition par le Grand Conseil.
Le dossier passe maintenant en mains du Conseil d'Etat pour analyse.

ASILE
Tout est complet

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten a indiqué qu'en matière d'asile *«les capacités d'accueil cantonales sont actuellement complètes».* Elle déclare que le canton cherche actuellement des logements, notamment en appartement. Elle précise que des offres spontanées arrivent régulièrement à l'Office de l'asile valaisan.

POSTE
Le Valais réagit

Les députés ont accepté sans opposition deux postulats en réaction aux fermetures d'offices postaux. L'un demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Poste suisse pour sauver les offices des stations et l'autre auprès du Conseil fédéral pour que les résultats financiers des offices à fermer soient communiqués aux communes concernées et que ces dernières puissent faire des offres pour participer à un éventuel déficit. JYG

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 59040969
Coupure Page: 4/4
Rapport Page: 20/39